

Écuellen le 27 juillet 2023

ARRONDISSEMENT DE
CHALON-SUR-SAÔNE

ARRETE DE CIRCULATION
n° 2023-04

03 85 91 50 04
ecuelles.mairie@wanadoo.fr

OBJET : ARRETE Sécurisation place CANILLOT-CHAPUIS

Le maire de la commune d'ÉCUELLES,

Vu le code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales : articles L.2212-1 et suivants,

Considérant les travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie,

Considérant que pour le bon déroulement des travaux, il est nécessaire d'interdire la circulation et l'accès à la place CANILLOT-CHAPUIS.

ARRÊTE

Article 1er. – A compter du 21 août 2023 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement et l'accès seront interdits place CANILLOT-CHAPUIS. Seuls les véhicules de chantiers et les personnes dûment autorisés pourront accéder dans le périmètre sécurisé.

Article 2. – Des panneaux de signalisation ainsi qu'un barriérage complet qui délimiteront le périmètre sécurisé, seront mis en place par l'entreprise GANDIN.

Article 3 - Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 4. - La brigade de gendarmerie de Verdun sur le Doubs est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de CHALON SUR SAONE
- Gendarmerie de Verdun-sur-le-Doubs

Fait en mairie d'Écuellen, le 27 juillet 2023

Le maire,
Guy CARLOT

